

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER CAMBRONNE / GARIBALDI DU 18 SEPTEMBRE 2008</b></p>
--

***Etaient présents :***

Collège des élus :

Madame Anne-Charlotte BUFFETEAU, Adjointe au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement chargée des Conseils de Quartier Cambronne / Garibaldi et Violet / Commerce  
Madame Géraldine POIRault-GAUVIN, Conseiller de Paris, déléguée à la vie locale pour les quartiers Cambronne / Garibaldi, Emeriau / Zola, Dupleix / Motte-Picquet et Violet / Commerce  
Monsieur Franck LEFEVRE, Adjoint au Maire du 15<sup>ème</sup> chargé des déplacements et de la voirie  
Monsieur Philippe MOURICOU, Conseiller d'arrondissement

Collège des habitants :

Gilles MONBRUN  
Viviane CORBEAU  
Jean-Louis CORCOS  
Françoise LECAT  
Nourdine MLANAO  
Anastasia HURLLOT  
Grégory MARANDE  
Gérard MARIA  
François-Xavier STAUB  
Jean-Pierre GAUSSON

Collège des associations :

Anne-Marie HIEBEL, Culture et Bibliothèque pour Tous  
Secours Catholique  
Marie LAGUNE, Démocratie Locale et Participative du 15<sup>ème</sup> ( DLP 15)

Collège des personnalités qualifiées :

Laurence VO-DINH, représentante d'Isabelle LESAGE, Directrice de l'Hôpital Necker-Enfants Malades  
Edouard MOURATILLE, représentant de Bernard VANDENDRIS, Président de l'association des commerçants Lecourbe-Cambronne

## **- Ouverture de la première réunion du Conseil de quartier par le Maire du 15<sup>ème</sup>**

Monsieur Philippe GOJJON, Député-Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, a tenu à ouvrir la première réunion du Conseil de quartier, afin de manifester l'importance que revêt à ses yeux la démocratie locale.

S'il ne participe pas directement aux réunions afin de laisser le Conseil délibérer en toute indépendance, il se tient à la disposition des habitants pour venir répondre à leurs questions ou présenter un projet chaque fois qu'il sera nécessaire.

Monsieur le Maire est particulièrement sensible au fait que les habitants soient venus nombreux, ce qui témoigne d'un fort attachement envers le quartier et la démarche de démocratie locale. Il présente Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, adjointe au Maire du 15<sup>ème</sup> en charge du Conseil de quartier, qui préside celui-ci.

Cette réunion d'installation est l'aboutissement d'un processus de renouvellement des membres et du fonctionnement des Conseils, qui ont désormais un rôle, une importance et des moyens plus conséquents. Ils sont indispensables pour rapprocher les habitants des décideurs, afin de leur permettre de prendre les bonnes décisions.

En raison de leurs moyens budgétaires propres (dont le Maire reste toutefois le seul ordonnateur), ils tiennent une place essentielle au sein de la démarche de démocratie locale, aux côtés du CICA, du futur Conseil de la Jeunesse, des Commissions d'attribution pluralistes et transparentes (de logements sociaux, de places en crèches, etc) que le Maire a très vite mises en place au printemps, et des Commissions extra-municipales qui seront instituées au prochain Conseil d'arrondissement, et pour lesquelles les habitants peuvent se porter candidats.

Monsieur le Maire invite aussi les conseillers à engager rapidement leurs crédits, en raison des procédures longues qui s'ensuivent.

Il rappelle toutefois également qu'il ne faut pas tout attendre du Conseil de quartier, car ses décisions restent soumises à l'autorité du Conseil de Paris.

## **- Présentation du fonctionnement des Conseils de quartier.**

Mme BUFFETEAU procède à une présentation générale des Conseils, les informations étant également projetées sur écran (le document powerpoint est consultable sur le site de la mairie). Les Conseils de quartier sont obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants : 10 conseils ont été créés dans le 15<sup>ème</sup>, et leur fonctionnement est régi par une charte adoptée par le Conseil d'arrondissement. Ils doivent permettre la concertation entre les élus et les habitants, qui peuvent formuler des vœux et donner leur avis sur les projets concernant le quartier, et sont dotés de budgets (3305 € en fonctionnement et 8264 € en investissement) pour réaliser des animations et des aménagements locaux.

Les Conseils sont composés de 24 membres : 12 habitants et 4 associations tirés au sort, 4 personnalités qualifiées désignées par le Maire du 15<sup>ème</sup>, et 4 élus. Ils sont présidés par un adjoint au Maire désigné pour le quartier, et un conseiller de Paris délégué au quartier est chargé de transmettre au Conseil de Paris les vœux des Conseils de quartier.

Les Conseils disposent de nombreux moyens de communication : le site internet de la mairie ([www.mairie15.paris.fr](http://www.mairie15.paris.fr)), les journaux InfoQuinze et Info Quartiers 15, des tracts et courriers avant les réunions, ainsi que des panneaux d'informations prochainement installés.

Mme BUFFETEAU invite le Conseil à participer à la réflexion concernant l'emplacement le plus approprié pour disposer le panneau d'information du Conseil de quartier. Elle indique également qu'un suivi des demandes sera disponible sur le site internet de la mairie.

## **- Présentation des nouveaux membres du Conseil de quartier.**

Les membres titulaires du Conseil se présentent et exposent leurs principales attentes vis-à-vis de l'action des conseils de quartier. Plusieurs conseillers évoquent notamment la culture et la propreté comme centres d'intérêt.

Mme BUFFETEAU estimant que les suppléants du collège des habitants ont toute leur place dans l'action du Conseil, elle les invite ensuite à faire de même.

Se sont donc également présentés : Jeanne-Marie SALLABERRY, Anthony ROY, Marie-Christine GEREEC, Djazia DEBBIH et Martine KEISER-GAYET.

## **- Compétences et fonctionnement du Conseil**

M. STAUB évoque les limites des pouvoirs des Maires et des Conseils d'arrondissement, car la majorité des décisions dépendent du Conseil de Paris. Si de petits aménagements de voirie peuvent être accomplis par les Conseils de quartier, il s'interroge sur leur capacité à concrétiser des projets plus importants. Le Conseil de Quartier devrait donc s'informer sur ces limites, et mener ses actions en fonction de celles-ci.

M. MOULIN, membre du Conseil de quartier précédent, souhaite connaître les pouvoirs du Conseil en matière d'emplacement des bornes Vélib'.

M. MONBRUN, de par son métier de cadre au sein de la préfecture de police, se tient disponible pour répondre aux habitants sur les questions qu'ils pourraient se poser en matière de sécurité. Il demande également s'il est possible de suivre une formation à l'attention des conseillers pour être plus efficaces en matière de pilotage de projets.

M. MLANAO pense que les échanges entre conseillers peuvent déjà permettre de se former mutuellement.

## **- Aménagement et état de la voirie**

Mme LAGUNE signale trois problèmes. Le trottoir situé à l'angle de la rue Lecourbe et de la rue des Volontaires est très étroit et devrait être élargi. La borne Vélib' et les véhicules qui s'y trouvent sont souvent endommagés par les manœuvres des poids lourds. Enfin, une zone située près de la poste, rue François Bonvin, est très fréquentée par les enfants, mais est d'aspect très médiocre et devrait être aménagée.

Mme BUFFETEAU a saisi les services concernés au sujet de la borne Vélib', mais n'a pas encore obtenu de réponse. Pour ce qui est de l'aire à réaménager, il s'agit probablement la rue du Colonel Colona d'Ornano.

Monsieur LEFEVRE indique qu'en ce qui concerne le trottoir trop étroit, il sera difficile de l'élargir à moins qu'il n'y ait un recalibrage de la rue. Par contre, les panneaux éventuellement gênants qui s'y trouvent peuvent peut-être être déplacés.

M. GAUSSON signale que dans la rue Cambronne se trouvent des arbres trop grands qui encombrant l'espace visuel, et que la rue est mal nettoyée et pas entretenue. De plus, dans la rue de la Croix Nivert, le trottoir s'affaisse devant la boutique hallal, en face du club Alizé. Enfin, il signale la présence de marches devant la pharmacie, et la nécessité d'installer une rampe afin de faciliter l'accès des personnes âgées.

Mme BUFFETEAU indique que la Mairie est intervenue pour régler les problèmes de la rue Cambronne et de la rue de la Croix Nivert, mais qu'elle n'a pas encore obtenu de réponse des services de la Ville de Paris.

Une habitante signale que le macadam des trottoirs du quartier est rempli de bosses, qui risquent de faire trébucher les piétons.

M. LEFEVRE explique que ces bosses sont dues à de l'humidité enfermée sous le bitume et qu'il suffit de passer un coup de chalumeau au dessus afin de les faire disparaître. Il invite les habitants à les signaler systématiquement à la mairie.

Un habitant évoque l'installation de la fibre optique dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. La Mairie interdirait temporairement l'accès aux égouts, aussi cette installation est retardée. Il souhaite connaître la date à laquelle le déploiement sera possible.

Mme BUFFETEAU indique qu'elle va se renseigner, et contactera l'intervenant ultérieurement pour lui répondre.

#### **- Travaux de l'Hôpital Necker**

M. MARIA invite le Conseil à étudier dès maintenant les conditions et les conséquences des futurs travaux de l'Hôpital Necker, en partenariat avec le représentant de l'Hôpital siégeant en tant que personnalité qualifiée.

Mme BUFFETEAU indique que l'architecte était venu présenter le projet devant le Conseil il y a deux ans, et s'était engagé à prendre des mesures afin de limiter au maximum les émissions de poussière et de bruit. Les camions seront par exemple systématiquement bâchés.

Mme VO-DINH, représentante de la Directrice de l'Hôpital Necker, précise que l'Hôpital est le premier concerné par les précautions à prendre vis-à-vis de la poussière et du bruit, en raison de la fragilité immunitaire de certains patients et du besoin de concentration des médecins. Aussi les habitants peuvent être rassurés en ce qui concerne les mesures qui seront prises. Les premières démolitions auront lieu en novembre, les travaux dureront 4 ans.

#### **- Propreté**

Mme CORBEAU évoque des problèmes récurrents de propreté, notamment dans les rues Cambronne et Mademoiselle. Elle insiste sur la nécessité de sensibiliser les habitants.

Mme HURLLOT demande qui est habilité à sanctionner les habitants irrespectueux sur le plan de la propreté. Le personnel de nettoyage n'interviendrait pas car cette compétence relèverait de la police nationale.

Mme POIRAUT-GAUVIN indique que la propreté est un problème récurrent. Elle comprend le mécontentement des habitants, qui est partagé par les élus. Sous la précédente mandature déjà, les élus ont très régulièrement signalé l'insuffisance des moyens, notamment humains, par le biais de vœux et d'interventions en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Elle précise que dans le 15<sup>ème</sup>, la collecte des ordures ménagères est effectuée par une société privée, alors que le balayage relève de la compétence de la Mairie Centrale. La Mairie d'arrondissement a donc une compétence limitée car elle dépend des moyens qui lui sont donnés par la Mairie de Paris. On ne peut pas se fixer d'objectifs en matière de propreté avec des moyens en personnel insuffisants. Cependant, un vœu a été adopté par l'exécutif parisien pour essayer d'améliorer ce service, la Mairie de Paris s'étant rendue compte que les habitants n'étaient pas satisfaits. Par ailleurs, M. DAGNAUD, Adjoint au Maire de Paris en charge de la Propreté, a demandé en juillet aux arrondissements de faire un diagnostic des besoins et des zones prioritaires, auquel pourrait s'associer le Conseil de quartier. Les élus du 15<sup>ème</sup> espèrent que le dialogue avec la Mairie Centrale va être fructueux dans l'intérêt des habitants de l'arrondissement.

En ce qui concerne les contraventions dressées pour infraction au règlement sanitaire de la Ville de Paris, les moyens humains sont également insuffisants. En effet, on dénombre 6 inspecteurs pour 235 000 habitants.

Mme POIRAULT-GAUVIN tient également à préciser que certaines demandes sont parfois contradictoires. En effet, des habitants demandent la suppression de poubelles pour éviter, selon eux, les dépôts sauvages à proximité, tandis que d'autres habitants demandent leur rétablissement.

Concernant les parcs et jardins, la répartition des tâches n'est pas simple, puisque les personnels de nettoyage des espaces verts ne peuvent pas opérer sur le domaine de la voie publique, et inversement.

Les élus vont donc travailler avec toutes ces contraintes, et essayer de répondre au mieux aux attentes des habitants.

M. MOURICOU indique à son tour que la propreté est un sujet récurrent, et que l'intervention de Mme POIRAULT-GAUVIN est pertinente de ce point de vue. Il précise qu'il y a une démarche d'associer de plus en plus les mairies d'arrondissement à la problématique de la propreté. Cette demande a d'ailleurs été portée par plusieurs Maires d'arrondissement, dont Philippe GOUJON. On va de plus en plus vers un co-pilotage, et on ne peut que saluer cette évolution. Il indique des objectifs avaient été fixés dans le contrat de propreté présenté à l'ancien Maire du 15<sup>ème</sup>, mais que ce dernier ne l'avait pas signé.

Mme POIRAULT-GAUVIN indique que le Maire avait refusé de signer car il s'agissait d'un contrat d'objectifs, mais sans moyens supplémentaires attribués à l'arrondissement. Les conditions n'étaient donc pas réunies à l'époque pour donner satisfaction aux habitants du 15<sup>ème</sup>. Aujourd'hui, une autre démarche est proposée.

Au sujet de la propreté, Monsieur MOURICOU tient à nuancer les constats effectués sur l'état de la voirie. Des progrès ont été faits dans certains domaines, par exemple en ce qui concerne les déjections canines, mais de nouvelles pratiques, comme la consommation d'alcool en groupe dans la rue, viennent produire de nouveaux types de déchets. De nouvelles mesures sont mises en place dans Paris, dont l'interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur le Champ de Mars.

M. LEFEVRE estime que les moyens techniques et humains supplémentaires demandés sont nécessaires, mais qu'il faut aussi mener des opérations de sensibilisation, à laquelle doit participer le Conseil de quartier. Une journée « Je bichonne mon quartier » avait été menée au sein des écoles par l'ensemble des Conseils de quartier, et pourrait être reconduite.

Fidéliser les personnels de nettoyage dans les quartiers permettrait également d'améliorer leur motivation.

Une habitante évoque les poissonneries de la rue Lecourbe, qui parfois abandonnent des détritres malodorants et de la glace dans la rue.

Mme LAGUNE propose aux conseillers d'effectuer un tour du quartier, afin de sensibiliser les habitants aux endroits les plus problématiques.

#### **- Sécurité routière et déplacements**

Un intervenant signale le danger que représente la vitesse des voitures dans la rue Lecourbe.

M. LEFEVRE indique qu'un contrôle radar y a été effectué début septembre, dans l'après-midi. En 2h30, une seule infraction a été constatée. La Mairie manque donc de preuves techniques pour justifier l'aménagement. Un nouveau contrôle sera demandé.

Par ailleurs, il estime que l'installation d'un feu rouge produit beaucoup de nuisances pour les riverains, en raison du redémarrage des véhicules. Des obstacles sur la chaussée peuvent également être installés, ils sont moins coûteux et tout aussi efficaces.

Une habitante signale qu'à l'angle des rues Ernest Renan et Lecourbe, des bus de touristes restent stationnés et empêchent le passage des bus de la RATP. Une école se trouve au même niveau, aussi les enfants traversent cachés par les bus.

Une autre intervenante souligne l'importance de l'encombrement parmi les facteurs rendant la circulation dangereuse.

Une autre personne indique que sur la Place Cambronne, au départ de la rue de Cambronne et de la rue de la Croix Nivert, les feux de signalisation sont mal réglés, et que le panneau priorité-piétons n'est pas respecté. Elle soumet l'idée d'un îlot central pour permettre le passage en deux fois des piétons.

M. LEFEVRE confirme que la Place Cambronne est très dangereuse pour les piétons, mais indique qu'elle est aussi compliquée à traverser pour les voitures. Les services techniques ont été saisis afin de réfléchir à un réaménagement complet de la place. Cela semble très compliqué, notamment en raison de la présence de l'édifice du métro, qui constitue une contrainte importante. Ce réaménagement sera peut-être achevé en 2010.

Une habitante rappelle également que les secours d'urgence sont souvent bloqués boulevard de Garibaldi.

#### **- Pistes cyclables et vélos sur les trottoirs**

La même intervenante évoque la difficulté de circuler à bicyclette dans le quartier. Ainsi, dans la rue Clouet, les poussettes doivent descendre du trottoir à cause du mobilier urbain. De plus, en face du 33 Boulevard de Garibaldi, des pierres ont été déplacées au milieu de la piste cyclable. Enfin, des dénivelés sont par endroits difficilement franchissables avec un vélo de ville.

Une autre personne signale que dans la Rue Lecourbe, beaucoup de vélos circulent sur les trottoirs. On tolère certainement les enfants en trottinette sur les trottoirs, mais y a-t-il au niveau réglementaire, un âge à partir duquel les personnes ne doivent plus circuler ainsi ? Peut-on verbaliser davantage les contrevenants ?

M. LEFEVRE rappelle que les vélos sont totalement interdits sur les trottoirs à moins que l'utilisateur ne marche à côté.

Les pistes cyclables sont en effet dangereuses dans le 15<sup>ème</sup>, et les trottoirs sont en mauvais état. Monsieur LEFEVRE a déjà demandé un plan d'audit et de réaménagement de l'ensemble des trottoirs sur une mandature. Ce réaménagement doit être fait en partenariat avec les autres intervenants de la voirie, comme EDF et la CPCU, afin qu'ils ne détruisent pas ensuite les trottoirs rénovés.

Une habitante signale que dans la rue Blomet des vélos restent accrochés aux grilles, que les artisans manquent de place pour décharger leurs livraisons, et que les trottoirs sont de moins en moins praticables.

M. LEFEVRE indique que l'encombrement lié aux deux-roues est lié à un manque de places de stationnement pour ces véhicules. Des zones deux-roues vont être créées dans les rues environnantes, notamment pour réduire l'encombrement de la place du Général Beuret par les motos.

## - Sécurité

Un habitant évoque l'insécurité dans son immeuble du 26 Villa Croix Nivert, liée à la disparition du gardien. Il a été menacé après avoir porté plainte. Des moyens technologiques de surveillance peuvent-ils être installés ?

M. LEFEVRE répond que près d'une centaine de caméras vont être réparties dans le 15<sup>ème</sup>, mais que les emplacements ne sont pas encore connus.

Mme BUFFETEAU met fin à la réunion afin de libérer les locaux à l'heure prévue, et invite les personnes qui n'ont pas pu s'exprimer à le faire par écrit sur les cahiers disposés au fond de la salle.